

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 108, rue de Paris
PARIS, 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Toucouing

BUREAUX: Téléph. 351-17
48, rue de la Gare, 45
TOURCOING: Téléph. 9-65
3, rue Flandre Lézarde

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

LA TUNISIE

joyau de notre empire colonial

par Frédéric LAGRANGE

La Tunisie n'est soumise au Protectorat de la France que depuis 1881. Avant d'être habitée par les Berbères et elle haute antique, par les Phéniciens et elle subsistent encore aujourd'hui près de Sidi Bou Saïd à l'entrée du goulet qui conduit à Tunis.

Au IX^e siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire il y a environ un peu moins de 3 000 ans, les Phéniciens s'y installèrent et fondèrent Carthage dont les ruines subsistent encore aujourd'hui près de Sidi Bou Saïd à l'entrée du goulet qui conduit à Tunis.

Les Carthaginois, commerçants avisés, disputèrent aux Grecs les principaux marchés du monde ancien et groupés sur le rivage méditerranéen, transformèrent le pays en une vaste ferme dont les produits servaient de fret à leurs vaisseaux.

Au III^e siècle avant notre ère, ils eurent à lutter contre l'ambition de l'empire romain et durent s'avouer vaincus

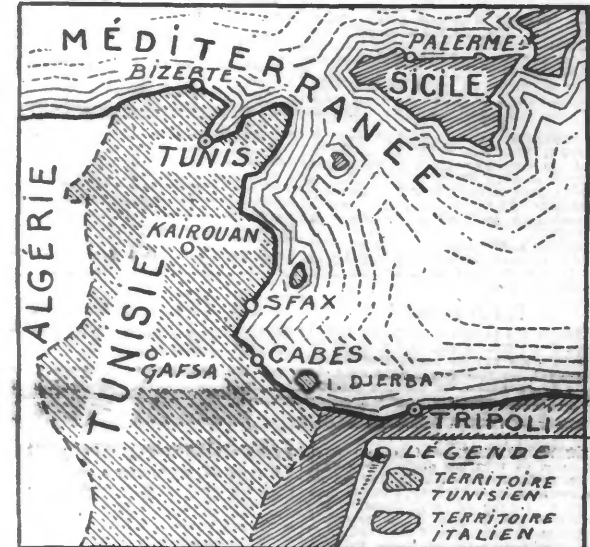
Les manifestations qui viennent de se dérouler en Italie revendiquant certains territoires appartenant à la France ou soumis à son Protectorat ont mis en premier rang de l'actualité la Tunisie.

La Régence de Tunis, soumise au Protectorat français depuis 1881, constitue très certainement un des joyaux les plus purs de notre empire colonial. Il nous apparaît, aujourd'hui, qu'il n'est pas indifférent à nos lecteurs de savoir ce qu'est ce pays, comment il est venu à nous et les raisons pour lesquelles il semble que les revendications émises au delà des Alpes constituent une manifestation pour le moins excessive.

monarques byzantins ne surent pas continuer l'œuvre romaine et au VII^e siècle de notre ère les Arabes purent facilement s'emparer de Carthage et soumettre tout le pays à l'Islam.

Nous ne voulons pas nous étendre plus longuement sur la domination musulmane qui, sous des aspects divers et à travers mille péripéties, imposa à la Tunisie un régime moins civilisateur qu'oppressif.

Notons, cependant, que c'est au moment où la Tunisie retrouvait une vie nationale que Saint-Louis mit le siège devant Tunis, où il mourut en 1270. Peu de temps après, l'anarchie régnait dans toute la principauté jusqu'à la prise de



après les luttes épiques d'Annibal qui alla porter la guerre, après avoir traversé l'ibérie (aujourd'hui l'Espagne), le sud de la Gaule et le nord de l'Italie, jusqu'aux environs de Rome.

On se souvient encore des luttes qui mirent aux prises Romains et Carthaginois et du « delenda Carthago » qui terminait les discours de Caton l'Ancien au Sénat de Rome. C'est Rome qui fut victorieuse et qui détruisit Carthage en l'an 146 avant Jésus-Christ.

Malgré l'héroïsme de Jugurtha, les Latins s'implantèrent en cette partie de l'Afrique qu'ils subjuguèrent entièrement et qu'ils colonisèrent de façon aussi parfaite que possible. C'est ainsi qu'au II^e siècle après Jésus-Christ, Carthage, seule, avait une population de plus de 500 000 habitants, que le sol tunisien nourrissait cinq à six millions d'hommes qui se livraient à l'élevage du bétail, la culture du blé, de la vigne et de l'olivier.

La civilisation romaine fut, il faut le dire, en cette contrée, extrêmement brillante. D'importants monuments et des ruines splendides nous le rappellent encore aujourd'hui. Quant aux lettres, elles eurent d'illustres représentants comme Apulée, Alu-Gelle, Tertullien et Saint Augustin.

Des travaux romains, il reste encore la magnifique aqueduc de 70 kilomètres de long qui apporte à Tunis les eaux extrêmement pures de Zaghouan.

Au temps de la décadence romaine, les Vandales, conduits par leur roi Genséric, s'installèrent à Carthage et n'en furent chassés qu'en l'an 534, c'est-à-dire 87 ans après par l'empereur Justinien, mais les

ruines de Carthage furent détruites par les Arabes et les chrétiens furent persécutés. Les sultans turcs, qui s'installèrent à Tunis en 1574, ne purent empêcher les Espagnols de reconstruire la ville de Tunis par les Espagnols en 1535 et, plus encore, jusqu'à la conquête de la régence par les Turcs en 1574.

Devenue simple province de la Sublime Porte, c'est-à-dire de l'empire turc, la Tunisie se dégagea peu à peu de la souveraineté de Constantinople.

A la fin du siècle dernier, une lutte d'influence s'engagea entre l'Angleterre, l'Italie et la France, pour la prépondérance en Tunisie. Ce fut la France qui obtint, tout d'abord, la concession d'une ligne de chemin de fer qui reliait Tunis à la frontière algérienne.

Voyant enfin les Italiens tenter de s'implanter en maître dans la Régence et voulant, d'autre part, assurer la sécurité de sa frontière algérienne violée trop souvent par les tribus khroumires, le gouvernement de la République française, au lendemain de la guerre de 1870, malgré les souffrances qu'avait endurées notre pays à la suite de l'invasion allemande et obéissant, peut-être, au désir de retirer le prestige du drapeau tricolore, envoya une expédition militaire en Tunisie.

Une campagne s'ensuivit, courte peut-être, mais dure, notamment en Khroumirie où une de nos colonnes fut massacrée aux environs de Testour.

Enfin, le 12 mai 1881, le général Bréart imposa à Mohammed El-Beddok, le traité de Kasser-Saïd qui, avec la convention de la Marsa, signée le 6 juin 1883, assuraient à la France le libre exercice de notre protectorat. Nous venons par la suite ce qu'a été l'œuvre de celui-ci.

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE commencé hier à la Chambre durera une semaine

Les propositions gouvernementales concernant la procédure, adoptées par l'Assemblée, permettraient de terminer la discussion dans la nuit de jeudi à vendredi.

Il n'y aura pas de discussion générale des budgets des affaires étrangères, des colonies, de l'agriculture, de la défense nationale et du travail et les interpellations prévues seront discutées en Janvier.

LES BUDGETS DE LA JUSTICE ET DE LA LÉGION D'HONNEUR ONT ÉTÉ ADOPTÉS EN SÉANCE, L'APRÈS-MIDI

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La première séance consacrée à la discussion du projet de budget de l'exercice 1935 a débuté au Palais Bourbon, dans une atmosphère quelque peu orageuse. Déjà, à la Conférence des Présidents de groupes qui s'était tenue dans la matinée, une entente complète n'avait pas été réalisée. Le ministre des Finances ayant présenté au nom du Gouvernement des propositions pour faire aboutir en huit jours la discussion en première lecture, ces propositions n'avaient pas été adoptées, ni par la Fédération Républicaine, ni par le Parti communiste. C'est pourquoi, dès le début de la séance de l'après-midi, MM. Louis Marin et Renaud Jean, se trouvant d'accord, aux applaudissements d'une grande partie de l'Assemblée, pour s'élever contre ce qu'ils appelaient tous deux une négation des prérogatives parlementaires, prérogatives qui, exigent, selon eux, que le Parlement discute autrement que dans la nuit les problèmes budgétaires dont la Commission des Finances ne fait que préparer le débat au « grand jour » et autrement que « dans la nuit ».

Le Président de la Chambre apparaissant donc ainsi une fois de plus, ce qui nous promet, vraisemblablement pour les jours à venir, quelques débats mouvementés.

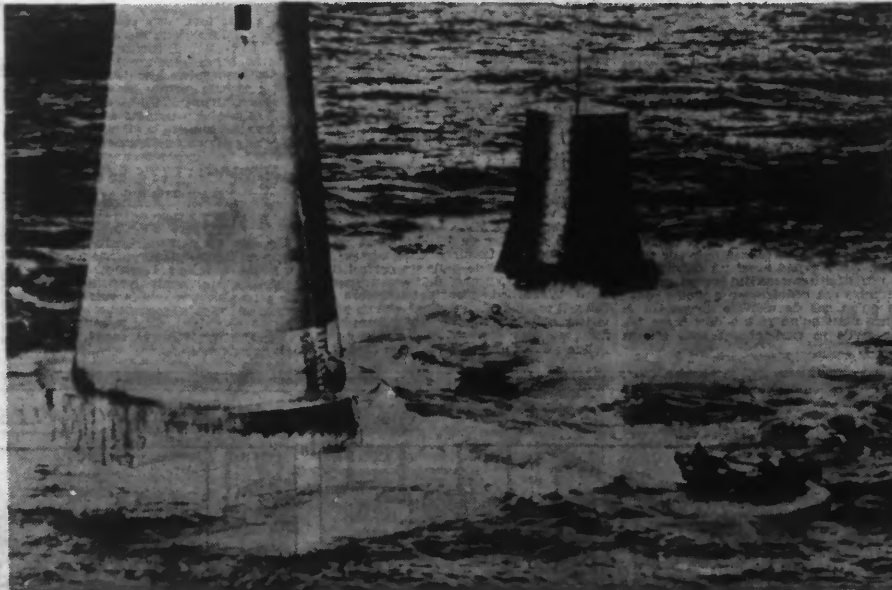
Félix SERGENT.



LA TRAGÉDIE D'EDDYSTONE

Cinq hommes restent emmurés dans le phare qu'entoure une mer démontée et que de vaillants sauveteurs ne peuvent atteindre

DEPUIS UNE SEMAINE, ILS LUTTENT CONTRE LES ÉLÉMENTS POUR PARVENIR À SECOURIR LE GARDIEN-CHEF ET SES MALHEUREUX COMPAGNONS



Londres, 15. — Deux membres de l'équipage du bateau de sauvetage « Satellite » qui, depuis une semaine, tente vainement d'atteindre le phare d'Eddystone, au large de Plymouth, sont maintenant isolés dans le phare avec le

gardiens, qui est gravement malade, et ses deux compagnons. Par une mer démontée, le « Satellite » a de nouveau tenté hier soir de recueillir le gardien-chef. Deux matelots réussirent à s'accrocher aux rochers au pied du phare et à amarrer le bateau; mais

UN DRAME DE L'INCONDUITE

A Bonsecours un horloger tire deux coups de revolver sur sa femme puis se suicide

L'état de la victime est jugé très sérieux

Tournaï, 15. — Un drame affreux s'est déroulé, ce matin, à Bonsecours. Les époux Louis Dosogne, lui, horloger, né à Limerlé, le 13 juillet 1884, elle, Olivia Bolly, ménagère, née à Wareh-Évèque, le 21 janvier 1907, vivaient séparés depuis quelques mois. La mauvaise conduite de l'épouse était la cause de cette séparation. Le mari continuait d'exercer sa profession à Bruxelles, tandis que l'épouse voyageait fixée à Bonsecours, où elle était servante chez Mme veuve Fourclet, Grande-Rue, 8.

Menaces

A maintes reprises, mais vainement, Dosogne avait prié sa femme de reprendre la vie commune. Le soupçon d'avoir un ami, il se rendait de temps en temps à Bonsecours pour tenter de ramener à lui son épouse qui, chaque fois, répondait par un refus à ses sollicitations. Rongé par la jalousie, il avait, quelquefois, proféré des menaces à son adresse, disant que si elle ne revenait pas à lui, il la tuerait.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

EN EXTRÊME-ORIENT

Les Chinois font sauter de nombreux ponts à l'Ouest de Kouang-Toung

Tokio, 15. — Les généraux commandant les forces chinoises du Kouang-toung ont fait sauter tous les ponts à l'ouest de la province de Kouang-Toung. Ils craignent une attaque japonaise.

Les Japonais interdisent l'entrée des denrées dans la concession française de Hankéou

Londres, 15. — On mande de Hankéou à l'agence Reuter :

Les Japonais ont interdit l'entrée des denrées alimentaires dans la concession française et fermé les canalisations d'eau.

Des négociations sont en cours entre les autorités locales, mais on pense que le gouvernement français pourra avoir à agir directement.

ACCUSÉ DE BANQUEROUTE FRAUDEUSE

Un ancien commerçant de Harnes Victor Buquet a été acquitté par la Cour d'Assises du Pas-de-Calais



Les jurés du Pas-de-Calais avaient à juger, hier, un ancien commerçant de Harnes, qui était inculpé de banqueroute frauduleuse.

L'accusé, qui avait été laissé en liberté provisoire, est amené cependant entre deux gendarmes, il a un air décomposé et sans pris à différentes reprises de crises de larmes.

L'interrogatoire

Victor Buquet est âgé de 39 ans; il est le huitième d'une famille de neuf enfants. Jusqu'à la déclaration de guerre il a aidé son père à la culture. Durant la guerre, il fut évacué dans la région de Valenciennes, à Escaupont où il se maria d'ailleurs le 17 avril 1919.

Quelques temps après, il s'installa à Harnes, où il monta un commerce de légumes. Ses affaires prospérèrent, il ouvrit un comptoir d'épicerie. Son père lui avait acheté un cheval et il parcourait la campagne pour vendre diverses denrées. Par la suite, il acquit un camion et exerça son commerce d'épicerie sur tous les marchés de la région.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

M. ETTER EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

Berne, 15. — L'Assemblée fédérale a nommé M. ETTER président de la Confédération par 151 voix sur 208 votants.

M. PILET GOLAZ a été élu vice-président de la Confédération par 99 voix.

Enfin, M. Robert PAZY a été élu président du Tribunal fédéral pour les années 1936 et 1937.

LE 43^e ANNIVERSAIRE DU ROI GEORGE VI

Londres, 15. — Aujourd'hui, 43^e anniversaire du roi George VI, des télégrammes de félicitations de tous les coins du monde sont arrivés à Buckingham-Palace. Des salves d'artillerie ont été tirées dans le parc de Windsor et à Londres. Le souverain a passé la matinée au palais; où il a reçu des cadeaux de la reine Elisabeth, de la reine Mary, des petites princesses et des membres de la famille royale. Un déjeuner intime a réuni toute la famille. Dans l'après-midi, le roi et la reine ont pris part à une fête de Noël à laquelle les princesses avaient invité plus de cent petites filles.

L'ACCIDENT DE CHASSE DE S. M. BAO-DAI

Pendant son séjour à Saigon l'Empereur d'Annam demeurera au palais du Gouvernement Général

Saigon, 15. — L'avion sanitaire qui était parti pour Banmethuot a ramené S. M. Bao-Dai à Saigon.

L'empereur d'Annam a une fracture à dix centimètres au-dessus de la cheville gauche. La mise en plâtre et l'appareillage ont été faits sur place. S. M. Bao-Dai a passé une bonne nuit.

L'avion sanitaire transportant S. M. Bao-Dai a atterri à Tanouhuh à 11 h. 30.

L'impératrice était descendue à Dalat à la rencontre de l'empereur. Une compagnie d'infanterie avec fanfare a rendu les honneurs et les clairons ont sonné « aux champs » lorsque l'empereur est descendu de l'avion sanitaire, puis la fanfare a exécuté l'hymne national annamite et la « Marseillaise ».

L'empereur d'Annam a été directement emmené à l'hôpital Gralla, aux fins de radiographie.

Pendant son séjour à Saigon, il demeurera au palais du Gouvernement Général.

Le gouverneur de la Cochinchine par intérim, M. Rivoli; M. de Beaumont, député de la Cochinchine et de nombreuses personnalités étaient présents. C'est la première fois qu'un empereur d'Annam vient à Saigon.

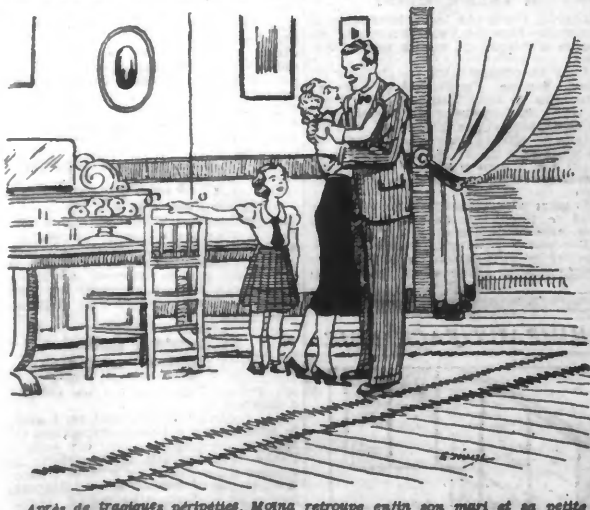
Les Prix Cognac-Jay dans notre région

LA FAMILLE ALAVOINE-ROGIER, A ETRÉUNGT, QUI COMPORTE 14 ENFANTS, REÇOIT 20.000 FR.



Parmi les heureux bénéficiaires des prix de la Fondation Cognac-Jay, un prix de 20.000 francs est alloué aux époux Alavoine-Rogier, cultivateur, à Etréungt, qui ont une famille de 14 enfants, dont sept garçons et sept filles. Ce prix était particulièrement mérité.

Sur la route de Floyon, M. Alavoine exploite une ferme de 34 hectares appar-



« LA GRAPPE AUX LÈVRES » par Georges SPITZMULLER